PÉTITION

PRÉSENTÉE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Dans la Séance du 11 Décembre 1791,

PAR M. GATERAU,

HABITANT DE S.-DOMINGUE;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

ARRÊTÉ au Cap-Français, le 15 Juillet dernier, par ordre du Comité secret de l'Assemblée Provinciale du Nord; jeté dans les cachots; dépouillé de mon état & de ma fortune; embarqué pour la France au milieu des ténèbres de la nuit, je suis arrivé à Marseille après une très-longue traversée. C'est au moment où j'approchois du

Sanctuaire des Lois pour y dénoncer tous ces actes de tyrannie, que les Commissaires de S.-Domingue ont osé désigner en moi l'un des principaux auteurs des troubles qui désolent cette riche & malheureuse Colonie. Il faut donc arracher le masque à ces vils imposteurs qui, frappés eux-mêmes de la foudre qu'ils allumoient contre la Patrie, peuvent encore mentir à leur conscience, en imputant à la Philosophie les crimes de leur orgueil & de leur mauvaise foi. Sans doute ils me croyoient mort lorsqu'ils ne craignoient pas de m'accuser devant vous; ils croyoient ensevelies avec moi les vérités que je vais mettre sous vos yeux : ces vérités, Messieurs, vous conduiront à la source des troubles, & vous indiqueront les moyens de la tarir.

Il existe à S.-Domingue une Coalition qui veut la contre-révolution, ou l'indépendance sous l'égide d'une Puissance étrangère. Par la contre-révolution, elle échapperoit à la saisie-réelle : par la protection d'une Puissance étrangère elle n'échapperoit pas à la saisie-réelle, mais elle se dispenseroit de payer les dettes immenses qu'elle a contractées envers la France. Cette Coalition est soutenue par les Ouvriers blancs, qui détestent les Hommes de couleur, & par les gens sans aveu, qui vivent de sa honteuse magnificence. Elle a fait éloigner des Assemblées primaires les honnêtes Colons blancs & les Hommes de couleur libres; elle a fait promener sur l'âne, & pendre dans l'occasion, ceux qui s'avisoient de blâmer ses violences, ou de présenter de simples Pétitions pour réclamer l'exercice de leurs droits; elle s'est emparée de toutes les places dans les Assemblées coloniales, administratives & municipales; elle a renversé le Gouvernement & les Tribunaux, licencié les Troupes, décrété l'indépendance, emprisonné arbitrairement des Citoyens qu'elle a embarqués pour la France, foulé aux pieds le signe sacré de la Liberté, arboré la cocarde noire, menacé de pendre les Commissaires

du Roi aux vergues des Navires qui les porteroient, intercepté & ouvert les lettres des honnêtes gens qu'elle opprimoit, & jeté la terreur dans les ames, par l'appareil formidable de ses satellites trompés.

Moi seul, Messieurs, j'ai osé dire la vérité au milieu des poisons & sous le couteau des assassins; j'ai tonné contre les infracteurs des Lois, de la Morale & de l'Honneur; j'ai soulevé le voile impur de l'Hypocrisie nuancée des couleurs emptuntées du patriotisme; j'ai montré à découvert & dans toute leur horreur ces crimes qui, pour être d'une espèce différente, n'en découloient pas moins de la même source; j'ai fait trembler les méchans, & les méchans n'ont pu ébranler ma fermeté, ma constance intrépide à les faire connoître : c'est moi qui, par un Journal très-répandu, arrêtois les complots de ces hommes perdus de dettes, qui ont ouvert dans la Colonie l'abîme affreux que vous cherchez à combler; c'est moi qui avois prédit le Décret d'indépendance de la première Assemblée Coloniale, deux mois avant qu'il fût rendu, & qui ai publié ses plus secrètes manœuvres; c'est moi qui, par de sages conseils, ai long-tems préservé les troupes de ligne des insinuations perfides des Municipalités de l'Ouest & du Sud qui, dans ces deux Provinces, sont enfin parvenues à détourner la force publique de sa véritable destination, pour la faire servir aux sinistres projets de la Coalition dont elles faisoient partie; c'est moi qui aurois conservé à l'Amérique septentrionale un des Héros de son indépendance, à l'Armée française un de ses Officiers les plus braves & les plus distingués, à l'Assemblée Nationale un homme d'honneur qui, lié par son serment, étoit le plus sûr garant de l'exécution de ses Décrets, si celui de mes Journaux qui dénonçoit le faux Décret en date du 17 Décembre, & l'horrible dessein de faire assassiner le Colonel Mauduit au nom de l'Assemblée Constituante, n'eût été retenu à la poste du Port-au-Prince; c'est moi qui ai

prouvé que les Membres de la Municipalité du Port-au-Prince avoient été complices du meurtre.

C'eſt moi qui ai fait aux Bataillons d'Artois & de Normandie des Adreſſes qui les auroient fait rentrer dans le devoir ſans la moindre ſecouſſe, ſans le moindre danger pour les traîtres qui les avoient égarés, s'il n'eût été de leur intérêt de perpétuer l'erreur de ces Soldats patriotes; c'eſt moi qui, tantôt par de ſages conſeils, tantôt par des éloges mérités, ai maintenu le Régiment du Cap dans la ſubordination; c'eſt moi qui, ſoutenant les débris de l'organiſation ſociale dans la Province du Nord, ranimois dans toute la Colonie l'eſpoir des Propriétaires de toutes les couleurs, que les brigandages & les violences de quinze mille gens ſans aveu, envoyés de France par les *quatre-vingt-cinq*, & autoriſés par le ſilence des Aſſemblées & des Municipalités, mettoient dans l'alternative cruelle ou de ſe voir ruinés, ou de ſe joindre aux factieux qui faiſoient agir cette horde aveugle & barbare; c'eſt moi qui ai conſervé à la Mère-Patrie les Colons honnêtes & tranquilles, les ſeuls dont l'attachement ſoit ſincère, & dont le ſilence forcé ne ſauroit être coupable. Ils ne vous ont point envoyé de Députés pour vous demander des troupes; ils n'ont à groſſir ni moyens d'oppreſſion, ni moyens de réſiſtance à vos Décrets: les malheureux! ils n'ont point d'armée: ils ne ſont forts que de leurs vertus; ils attendent, dans les angoiſſes de la crainte & de la douleur, qu'une voix ſecourable dirige votre main bienfaiſante vers la caverne affreuſe où les rugiſſemens de la Trahiſon étouffent la voix plaintive de l'Innocence & de la Fidélité.

Je n'affligerai pas vos regards du tableau des cruautés dont j'ai été le témoin. C'eſt à vous, Meſſieurs, qu'il appartient d'envoyer ſur cette terre de déſolation, des hommes juſtes, humains, éclairés. Qu'ils aillent y ſonder les plaies des honnêtes colons blancs, des hommes de

couleur libres persécutés tantôt au nom de la Nation & de la Loi, tantôt au nom de la sûreté des propriétés mobiliaires, toujours par la mauvaise foi des débiteurs insolvables : qu'ils aillent sonder les plaies de ces dignes colons ; ils y trouveront les dards acérés d'une coalition scélérate qui s'offre à toutes les nations, & que toutes les Nations rebutent avec mépris : à chaque pas ils rencontreront des preuves de perfidie ; ils verront un Gouverneur qui n'ose seulement pas écrire la vérité, qui est obligé de communiquer aux Assemblées ses lettres & le livre où il les consigne ; ils trouveront des Comités secrets, des Commissaires préposés pour intercepter les lettres, des Caisses publiques vides, des registres de geole qui les feront frémir ; ils trouveront des Commissaires de rade qui depuis les premiers jours de la Révolution visitent tous les navires, toutes les poches, & saisissent des écrits qui n'apprendroient rien aux negres esclaves parce qu'ils ne savent pas lire, qui n'apprendroient rien aux hommes de couleur libres parce qu'ils ont toujours connu leurs droits ; ils découvriront bientôt que la seule vérité contenue dans le rapport de la Députation de Saint-Domingue est le désordre affreux dont elle vous a fait le tableau.

Elle n'a pas parlé de ces cris imprudens & perfides que j'ai moi-même entendus, & dont bien d'autres que moi furent indignés : elle n'a pas dit qu'à l'arrivée du Décret du 15 Mai, on faisoit crier dans les villes & par les campagnes, que l'Assemblée Nationale alloit bientôt rendre aux Nègres la liberté ; que tout retentissoit de ce mensonge meurtrier, tandis que le Décret du 15 Mai ne regardoit que les hommes de couleur libres. Mais il falloit rallier, en les alarmant sur leurs propriétés, tous ceux dont le cœur brûloit encore de l'amour de la patrie : & les factieux, entièrement livrés à ce coupable calcul, ne songeoient pas qu'ils étoient parmi des Esclaves.

Ceux à qui vous acorderez votre confiance, après avoir

acquis quelques connoiſſances locales, ſeront bientôt convaincus que non-ſeulement la publication du Décret du 15 Mai n'a pu cauſer aucun trouble, mais encore que la juſtice & la ſaine politique avoient dicté les diſpoſitions de ce Décret.

La dernière Aſſemblée Coloniale auroit, l'année dernière, accordé aux hommes de couleur l'exercice de tous leurs droits, ſi, lorſqu'elle leur fit écrire par MM. Guerin & Saintard, ils euſſent voulu accepter l'offre qu'on leur faiſoit des habitations des proſcrits; mais ils refuſèrent avec indignation, & ne voulurent pas acheter par des baſſeſſes, des avantages qu'ils tenoient de la nature. Pourquoi n'auroit-on pas craint alors de détruire la ſubordination dans les ateliers, en effaçant la ligne de démarcation qui ſépare les Colons Blancs des gens de couleur? C'eſt qu'à cette époque on étoit, comme aujourd'hui, pénétré de cette grande vérité, que les propriétaires de couleur, avilis de tous les temps, & cependant toujours obéis par leurs eſclaves, exerceroient ſur eux une puiſſance morale bien plus active, ſi, étant libres, ils avoient enfin l'exiſtence civile & politique des blancs.

Meſſieurs, il eſt donc évident que le Décret du 15 Mai n'eſt que le prétexte de la coalition qui regne à St.-Domingue, & que la ſaiſie-réelle eſt l'objet réel de ſes craintes.

Entourée de forces conſidérables, elle vous a demandé des ſecours pour repouſſer les Nègres rebelles que les ſeuls hommes de couleur pouvoient contenir. Puiſſe-t-elle n'avoir pas égaré votre ſenſibilité paternelle! Mais tout m'annonce que ceux qui oſèrent lutter d'autorité avec l'Aſſemblée Conſtituante, pourront bien auſſi oſer lutter de forces avec vous.

Cette prédiction paroîtra ſans doute exagérée à ceux qui ne connoiſſent pas le cœur des méchans, à ceux qui n'ont jamais parcouru les détours de ce labyrinthe effrayant,

où la vertu timide n'oſeroit pénétrer; mais d'après ce que j'ai vu, je dois vous préparer à de nouveaux événemens.

Au nom de la patrie, Meſſieurs, au nom de l'humanité, hâtez-vous d'envoyer à St.-Domingue des hommes incorruptibles & fermes, avec des Gardes Nationales bien informées de leur deſtination. Qu'ils y parlent au nom de la deuxième Légiſlature Françaiſe; qu'ils diſent aux honnêtes Colons Blancs & aux hommes de couleur libres : « Juſqu'à préſent vous avez été trompés, vos droits ont été mépriſés, vos eſpérances déçues. Nous venons vous arracher à l'oppreſſion, terraſſer le menſonge, & faire régner la Loi. » Auſſitôt ils les verront voler ſur leurs traces; auſſitôt le rétabliſſement de l'ordre & le triomphe de la Conſtitution ſeront aſſurés à St.-Domingue. Ces hautes montagnes, qui ne répètent que des gémiſſemens, retentiront du cri de la reconnoiſſance; vous ſerez bénis dans le Nouveau-Monde; & vous pourrez vous dire à vous-mêmes : « C'eſt à nous qu'il appartenoit de montrer le courage de la vertu. »

Quant à moi, Meſſieurs, je laiſſe à votre juſtice le ſoin de fixer les indemnités qui me ſont dues, & d'indiquer les hommes qui doivent les ſupporter.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.